



La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 137 - Mai 2022

LES COMPTES 2021 ADOPTÉS, LE BUDGET 2022 EST VOTÉ

En préambule, il apparaît nécessaire de rappeler que l'année 2021 restera celle de la véritable application de la réforme de la taxe d'habitation voulue par l'État. Dans notre commune, cette réforme a conduit l'équipe municipale à modifier la fiscalité locale en réintégrant les taxes syndicales dans la fiscalité communale pour un montant de 47 874 €.

Pour information, cette réforme est aujourd'hui qualifiée d'anticonstitutionnelle par le conseil des sages, ce dernier l'a reconnue inéquitable entre les communes et demande à l'État de revoir sa copie... Qu'en sera-t-il ? (*Au niveau de notre commune, par cette réforme, l'État nous prive de 21 981 € de compensation financière annuelle... Affaire à suivre*).

L'année 2021 a été également fortement impactée par la crise sanitaire due à la COVID avec des conséquences sur les dépenses et recettes de fonctionnement.

L'exercice 2021 :

- **En fonctionnement** : Les dépenses s'élèvent à 565 359,48 € (elles étaient de 553 119,18 € en 2020). Quant aux recettes, elles s'élèvent à 709 967,86 € (elles étaient de 685 637,12 € en 2020) ce qui laisse apparaître sur le seul exercice 2021, **un excédent de fonctionnement de 144 608,38 €** (pour mémoire, celui-ci s'élevait à 132 517,94 € pour l'exercice 2020 et à 108 518,70 € pour l'exercice 2019). Ces résultats laissent apparaître une capacité d'autofinancement pour investir en nette progression.
- **En investissement** : Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 213 334,12 €. Quant aux recettes constatées, elles s'élèvent à 197 082,09 € ce qui laisse apparaître **un déficit d'exercice de 16 252,03 €**.

Le résultat de l'exercice 2021, toutes sections confondues, est donc de 128 356,35 €.

Résultat cumulé avec les exercices antérieurs :

Compte-tenu des résultats des exercices antérieurs, **l'excédent global constaté au 31/12/2021 s'élève à 606 883,12 €.**

Cependant, l'année 2021 est à considérer comme calme en matière de travaux d'investissement réalisés. C'est une année que l'on peut qualifier de transition, c'est-à-dire une année consacrée à préparer les investissements des années à venir.

Enfin, la dette communale se compose d'un seul emprunt contracté à l'occasion de la construction de la salle de spectacles pour un remboursement annuel de 11 052,82 € (capital et intérêts). Cet emprunt, à annuités constantes, court jusqu'en 2026. Au regard du résultat de fonctionnement 2021 constaté (144 608,38 €), la commune est considérée comme fort peu endettée.

Le budget prévisionnel 2022 :

Comme chaque année, par prudence et expérience afin de se prémunir de mauvaises surprises, les recettes ont été évaluées sur des bases plutôt basses et inversement les dépenses ont été généralement plutôt surestimées. Cependant, **les dotations de l'État sont en progression** de plus de 12 000 € par rapport à l'année passée passant de 240 233 € à 252 923 €, c'est une bonne nouvelle. **Quant au taux de la fiscalité locale, ils resteront ceux votés en 2021** sur des bases augmentées de 3,4 % selon la loi de finances votée par les parlementaires.

Le budget de fonctionnement prévisionnel 2022 s'équilibre à 1 282 515 € quant au budget d'investissement, il s'équilibre à 805 644 €.

L'excédent budgétaire constaté au 31 décembre 2021 (606 883,12 €) permet **l'engagement de nouveaux chantiers** tout en poursuivant ceux inscrits antérieurement. Parmi les nouveautés 2022, nous retiendrons principalement l'inscription de travaux de sécurité routière sur la RD1 face aux écoles (78 000 € TTC), d'économie d'énergie sur l'éclairage public par le remplacement des lampes au sodium par des LED (128 000 € à charge communale dont environ 50 000 € de TVA récupérable), d'une première tranche d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public, de la fibre sur le hameau d'Autrecourt (100 000 € à la charge de la commune), du remplacement d'un véhicule utilitaire (32 000 € TTC subventionné au taux de 25 % par le Département).

LA SAISON TOURISTIQUE 2022 EST LANCÉE

Samedi 23 avril, la commune a lancé la saison touristique 2022 (15 avril - 15 octobre) par le vernissage de l'exposition photographique « Mesnières, regards d'artistes » présentée dans le Jardin d'Émilien. Elle complète trois autres expositions installées autour de l'église, dans le jardin de la gare et dans le jardin des Dames.

À cette occasion, la mairie a dévoilé le calendrier des manifestations s'adressant à tout public qu'elle compte organiser au cours de 2022 : la fête des fleurs sur la place du village le dimanche 29 mai, un concert du Poème harmonique donné en l'église le vendredi 3 juin en soirée (entrée gratuite), la foire à tout accompagnée de visites commentées de l'église et du village le dimanche 10 juillet, la semaine de la randonnée « à chaque jour sa ou ses randonnées » du lundi 18 au dimanche 24 juillet, un vide maison devant les maisons du village et dans les jardins publics le dimanche 11 septembre et la journée nationale du patrimoine le dimanche 18 septembre.

Les visites commentées et gratuites du village sont maintenues mais uniquement sur rendez-vous à prendre en mairie pour les groupes constitués d'un minimum de 8 personnes.

Les visites guidées du Château Renaissance, payantes, sont possibles de 14 h 00 à 18 h 00 tous les jours de juillet et d'août ou sur rendez-vous pendant toute la saison touristique pour les groupes (02.35.93.10.04).

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LA FÊTE DES FLEURS

Organisée en partenariat avec le Château, elle se tiendra sur la place du village le dimanche 29 mai : expo-vente de fleurs, de plantes potagères, de décors de jardins mais aussi expositions de peintures, de livres, présence d'artisans, de producteurs fermiers mais aussi concours du plus beau bouquet champêtre...

Participez à ce concours en présentant le jour même vos créations de bouquets avant 9 h 30 aux organisateurs. Ils seront alors exposés et en fin de manifestation, le palmarès sera proclamé et les récompenses seront remises aux lauréats (bons d'achat, rosiers, plantes...).

À cette occasion le commerce « Au Village » sera ouvert toute la journée.

BONS DE FLEURISSEMENT

Les bons sont désormais disponibles en mairie jusqu'au lundi 30 mai. Ils sont à utiliser auprès des serres du Château pour le 31 mai au plus tard. Par l'émission de ces bons, la municipalité compte renforcer l'attrait touristique du village par le fleurissement des propriétés privées.

L'opération est soutenue par le lycée horticole « Saint-Joseph » et la commune, chacun apportant 10 % d'une somme maximale de 100 € à dépenser en achat de fleurs.

KERMESSE DES ÉCOLES

La M.O.B., association des parents d'élèves du SIVoS du Bas-Bray, organise une kermesse des écoles sur la journée du dimanche 22 mai autour de la salle de spectacles et de loisirs de Mesnières. Vous serez tous les bienvenus de 11 h 00 à 17 h 00.

Un service de restauration sera assuré le midi sur réservation obligatoire au 06.79.91.36.28. De nombreux stands vous attendent (structures gonflables, pêche aux canards, course en sacs, chamboule-foot..., buvette).

Les bénéficiaires de la journée seront destinés à soutenir des projets éducatifs mis en place par les enseignants.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Recherche chambres pour étudiants : l'internat du lycée agricole recherche pour la prochaine année scolaire, des hébergements d'accueil chez l'habitant. Cela vous intéresse, contactez le 02.35.93.10.04.

Manifestation du 13 juillet, du nouveau : la pandémie due à la COVID a contrarié bon nombre de manifestations municipales. Afin de recréer du lien entre les habitants, la commune propose un rassemblement en soirée des villageois autour d'un banquet républicain à la salle de spectacles et de loisirs. Un bal sera donné, l'apéritif vous sera offert ainsi que dessert, chacun apportant son repas. Des barbecues allumés seront à votre disposition. Davantage d'infos dans la prochaine lettre municipale.

Vide-maison du dimanche 11 septembre : C'est aussi un événement nouveau pour 2022. La mairie propose l'organisation d'un vide-maison où chacun pourra exposer ce qu'il souhaite vendre au pied de sa barrière. Pour les résidents « hors centre du village », ils pourront participer à l'opération en exposant dans les jardins publics. Pour la bonne organisation de la journée, il est impératif de s'inscrire au plus tôt en mairie. Nous comptons sur vous !

Sur Votre Agenda

Mai :

- ☞ Vendredi 6 : Loto de l'A.S.M.
- ☞ Dimanche 8 : Fête patriotique
- ☞ Dimanche 22 : Kermesse de la M.O.B.
- ☞ Dimanche 29 : Fête des fleurs

Juin :

- ☞ Vendredi 3 : Concert à l'église
- ☞ Dimanche 12 et 19 : Élections Législatives
- ☞ Vendredi 17 : A.G. de l'A.S.M
- ☞ Samedi 18 et Dimanche 19 : Fête du Club Rollers-en-Bray
- ☞ Jeudi 23 : Barbecue des Jeunes d'Hier



La Lettre Municipale

"Vos Elus vous informent" n° 137 Mai 2022

Publication : Dany MINEL
Mairie

76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

tél : 02.35.93.10.14

fax : 02.35.94.23.58

mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr
www.mesnieres-en-bray.fr